

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2026

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE NUMÉRO 454-2011**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 454-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 454-2011 nécessitait des modifications ;

CONSIDÉRANT QU'une modification permet d'améliorer la gestion du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée s'inscrit dans une démarche de planification rigoureuse ;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées ;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 142-2026 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 454-2011 et ses amendements et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 :

L'article 3.3 intitulé « Zones, usages et densités d'occupation du sol » est modifié par le remplacement du tableau par le tableau suivant :

Zones assujetties au règlement

Zone visée	Usages majoritairement prévus	Densité prévue *
C-3	Commercial	Faible
C-4	Commercial	Faible
C-5	Commercial	Faible
C-7	Commercial	Faible
P-4	Infrastructure et service public	Faible

*Renvoie aux types et classes d'usages du règlement de zonage.

Article 2

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Saint-Christophe d'Arthabaska, le 1^{er} juin 2026

**Marc-Olivier Racette,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière**

Avis de motion : 1^{er} juin 2026
Adoption du premier projet de règlement : 1^{er} juin 2026
1^{re} transmission à la MRC : xx juin 2026
Avis public de consultation publique: xx juin 2026
Consultation publique: xx xxxx 2026
Adoption du deuxième projet de règlement : 6 juillet 2026
2^e transmission à la MRC : xx juillet 2026
Avis public des demandes référendaires : xx juillet 2026
Adoption du règlement : 10 août 2026
3^e transmission à la MRC : xx août 2026
Certificat de conformité de la MRC :
Avis public d'entrée en vigueur :